

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 18 décembre 2025, le conseil communal a validé la modification du règlement interne du 1^{er} novembre 2018 relatif aux modalités d'organisation du temps de travail des services administratifs, ainsi que l'abrogation du règlement interne du 30 juin 2005 concernant l'horaire mobile des ouvriers communaux, par délibération n°300.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 31 décembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,
La Présidente,  La Secrétaire, 

À enlever du Reider, le 07 janver 2026

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Sabina Becic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 236 • E-mail : sabina.becic@wiltz.lu